



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 20 juin 2023, à 19 h, au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, vice-président
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Julie Landry-Savard, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

SONT ABSENTS :

M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

INVITÉS :

M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M^{me} Annick Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
Mme Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. QUESTIONS DU PUBLIC
4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
 - 4.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 23 mai 2023
 - 4.2. Attestation de conformité
 - 4.3. Déclaration d'intérêts des administrateurs



- 4.4. Rapport du SG – Composition des CÉ 2023-2024
- 4.5. Adoption – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 4.6. Adoption – Actes d'établissements 2023-2024
5. POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION
 - 5.1. Motion de remerciement aux administrateurs sortants
 - 5.2. Rapport de la direction générale
 - 5.3. Information – Affectation du personnel d'encadrement 2023-2024
 - 5.4. Adoption – Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 5.5. Adoption – Désignation de l'école de quartier
 - 5.6. Adoption – Désignation du responsable du traitement des plaintes
6. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS
 - 6.1. Comité des ressources humaines
 - 6.1.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.1.2. Adoption - Modification au plan d'effectifs du personnel professionnel
 - 6.1.3. Adoption – Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien
 - 6.1.4. Adoption – Évaluation de la direction générale
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.2.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.3. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.3.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.4. Comité des ressources matérielles et informatiques
 - 6.4.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.4.2. Octroi de contrats
 - 6.4.2.1. Adoption – Contrats d'entretien ménager
 - 6.4.2.2. Adoption - Adhésion à un regroupement d'achats pour des services de liens téléphoniques
 - 6.4.2.3. Adoption – Réfection du parement extérieur et de l'isolation du Pavillon Saint-Paul
7. AUTRES POINTS DE DÉCISION
8. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION
9. QUESTIONS DIVERSES
10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_069-22-23

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 mai 2023 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que les consultations requises ont été tenues et présente la composition des conseils d'établissement 2023-2024.

CA_070-22-23

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été menées et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026, tel qu'il a été présenté.

Adoptée

CA_071-22-23

ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire détermine annuellement la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi ont été menées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire délivre les actes d'établissement 2023-2024 de ses écoles et de ses centres tels qu'ils ont été présentés par la secrétaire générale.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

CA_072-22-23

MOTION DE REMERCIEMENT

CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Lyne Gaulin, de M. Francis Lévesque, de Mme Hélène Paradis et de M. Pierre Dupuis à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois se termine le 30 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que ces personnes se sont toujours acquittées dignement de leurs responsabilités à titre de membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner le travail des membres du conseil d'administration et souligner leur contribution à la valorisation de l'éducation dans notre communauté et à la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE remercier Mme Lyne Gaulin, M. Francis Lévesque, Mme Hélène Paradis et M. Pierre Dupuis pour leur engagement et leur collaboration au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente son rapport d'activités.

INFORMATION – AFFECTATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT 2023-2024

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la séance.

ADOPTION - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la séance.

CA_073-22-23

DÉSIGNATION – ÉCOLE DE QUARTIER

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de veiller à la qualité et l'accessibilité des services à toute la population de son territoire;

CONSIDÉRANT les analyses en cours relativement à la capacité d'accueil des écoles primaires du secteur de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements immobiliers, notamment dans le Versant Sud de l'Esquer;



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE l'école Saint-Isidore soit désignée comme école de quartier pour la nouvelle clientèle du préscolaire et du primaire du secteur du Versant Sud de l'Esquer (à l'est de la route des Campagnard et au sud de la rue de Bourg-de-l'Esquer) à compter de l'année scolaire 2023-2024.

QUE les familles dont la résidence se trouve dans le secteur visé et dont les enfants fréquentent déjà l'école Saint-Sauveur puissent profiter d'une mesure transitoire qui leur permettra de poursuivre la fréquentation de cette école tant qu'elles seront propriétaires de leur résidence.

Adoptée

CA_074-22-23

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES

CONSIDÉRANT la Loi sur le protecteur national de l'élève;

CONSIDÉRANT que ladite Loi prévoit la désignation d'un responsable de l'examen des plaintes au sein de chaque centre de services scolaire ou commission scolaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la secrétaire générale du Centre de services scolaire soit désignée comme responsable de l'examen des plaintes.

Adoptée

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Mme Bilodeau présente les sujets abordés par le comité des ressources humaines.

CA_075-22-23

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

QUE les postes suivants soient ouverts :

| <i>Corps d'emploi</i> | <i>Lieu de travail école, centre ou service</i> | <i>Heures par semaine</i> |
|-----------------------|---|-------------------------------|
| Agent de réadaptation | École institutionnelle Chanoine-Delisle | 35 h |
| Travailleuse sociale | École secondaire La Concorde | 35 h |

QUE le poste suivant soit aboli:

| <i>Corps d'emploi</i> | <i>Lieu de travail école, centre ou service</i> | <i>Heures par semaine</i> |
|-----------------------|---|-------------------------------|
| Agent de réadaptation | École secondaire La Concorde | 35 h |

Adoptée

CA_076-22-23

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le poste suivant soit ouvert :

| <i>Corps d'emploi</i> | <i>Lieu de travail école, centre ou service</i> | <i>Heures par semaine</i> |
|---------------------------------------|---|-------------------------------|
| Technicienne en organisation scolaire | Formation générale des adultes | 35 h |

Adoptée

HUIS-CLOS

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

Il est 19 h 50.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

RETOUR AUX DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

Il est 20 h.

Adoptée

CA_077-22-23

ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'article 19 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit procéder annuellement à l'évaluation du rendement de la direction générale;

CONSIDÉRANT les travaux du comité d'évaluation et la recommandation favorable du comité des ressources humaines,

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la présidente du conseil d'administration soit mandatée pour assurer le suivi administratif en rapport avec l'évaluation effectuée.

Adoptée

COMITÉ DE VÉRIFICATION

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Mme Lyne Gaulin informe le conseil que le comité n'a pas tenu de rencontre.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Mme Geneviève Larche informe le conseil que le comité n'a pas tenu de rencontre. Elle rappelle qu'il y a encore un poste vacant au conseil et que le processus de désignation sera effectué au cours du mois d'août.

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

En l'absence de messieurs Murphy et Gareau, M. Dupuis et Mme Larche présenteront les points du comité.

No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

CA_078-22-23

ADOPTION – OCTROI DE CONTRATS D'ENTRTIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT que les contrats d'entretien ménager pour six établissements viennent à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ce contrat au 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public réalisé par la Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont pour une période de trois (3) ans, plus deux (2) années optionnelles pour les groupes 09, 13, 14 et 17;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont pour une période de deux (2) ans pour le groupe 10;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'OCTROYER les contrats d'entretien ménager suivant pour la période :

| Groupe | Bâtiment(s) | Entreprises | Contrat de 3 ans (avant taxes) |
|--------|--|----------------|-----------------------------------|
| 9 | École Saint-Sauveur | Innohyg | 226 720,00 \$ |
| 13 | Notre-Dame-de-Fatima / Ressources éducatives | Innohyg | 381 729,00 \$ |
| 14 | École Saint-Isidore | Innohyg | 228 428,00 \$ |
| 17 | École Papillon d'Or | Gestion Amelaf | 170 100,00 \$ |

| Groupe | Bâtiment | Entreprises | Contrat de 2 ans (avant taxes) |
|--------|------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| 10 | École secondaire La Concorde | J.F. Inc. | 395 000,00 \$ |

DE mandater le directeur général Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois à signer les documents requis pour donner suite aux présentes.

Adoptée

CA_079-22-23

**ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS
2023-8153-50 – SERVICES DE LIENS TÉLÉPHONIQUES**

CONSIDÉRANT la proposition du regroupement d'achats du Centre acquisitions gouvernementales (CAG) pour les services de liens téléphoniques (2023-8153-50) pour une durée de cinq ans;



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que nous sommes ne sont pas actuellement sous contrat;

CONSIDÉRANT que la participation à ce regroupement d'achats permet de faire des économies substantielles;

CONSIDÉRANT dans le cadre dudit processus d'achat regroupé, le CAG agira uniquement à titre de mandataire des centres de services scolaires participantes;

CONSIDÉRANT que les centres de services scolaires participants, comme organismes publics, sont assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et tous règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit qu'à moins d'une obligation légale ou réglementaire, l'adhésion à un regroupement d'achats doit être autorisée par le conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois adhère au regroupement d'achats du CAG pour les services de liens téléphoniques (2023-8153-50) et qu'il mandate le CAG à procéder à cet appel d'offres d'achat regroupé;

QUE le Centre de services scolaire autorise le directeur du Service des ressources informatiques à signer les documents requis pour donner effets à la présente.

Adoptée

CA_080-22-23

RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR ET ISOLATION
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE CHANOINE-DELISLE, PAVILLON SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT que le projet de réfection du parement extérieur et de l'isolation à l'école institutionnelle Chanoine-Delisle, pavillon Saint-Paul, est prévu dans le cadre des projets d'immobilisations du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le nombre de soumission déposées;

CONSIDÉRANT que le montant de la plus basse soumission est de 1 545 900 \$, avant taxes

CONSIDÉRANT la recommandation de conformité émise par la firme MLS Architectes;

CONSIDÉRANT l'écart entre l'estimation des coûts de ce projet et le montant de la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire;



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire dispose de marges de manœuvre budgétaires nécessaires à la réalisation du projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de réfection du parement extérieur et de l'isolation de l'école institutionnelle Chanoine-Delisle, pavillon Saint-Paul, à la compagnie Lanexco Inc., pour la somme de 1 545 900 \$, avant taxes;

QUE le directeur général soit autorisé à signer ce contrat;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat.

Adoptée

M. Francis Murphy prend son siège à 20 h 25.

RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS (PHASE 2) – ÉCOLE SAINTE-MARIE

L'ouverture des enveloppes de soumission a été effectuée le 20 juin et la plus basse soumission conforme n'excède pas les coûts estimés du projet approuvé par le conseil d'administration.

Ainsi, conformément aux dispositions du *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* et à la *Politique et lignes de conduite relatives à la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du CSSOB, la direction générale pourra octroyer le contrat.

AUTRES POINTS DE DÉCISION

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cet item.

QUESTIONS DIVERSES

Chaleur dans les établissements :

Les membres du conseil se questionne sur les impacts de la vague de chaleur vécue en juin et la climatisation des écoles primaires.

Bons coups du CFP Val-d'Or

M. Ouellet souligne deux bons coups du CFP Val-d'Or : la signature d'une entente avec la mine Sélène aux Iles-de-la-Madeleine et le retour des stages à l'international après une pause de quatre ans.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

CA_081-22-23



No de résolution
ou annotation

23^E SÉANCE

D'AJOURNER la séance au mardi 27 juin 2023 à 19 h.

Il est 20 h 40.

Adoptée

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale